CONCOURS TAE

CHAMPIONNAT RÉGIONAL JEUNES

Samedi 24 juin 2023

Practice du Golf du Bois Chenu, avenue Émile Aubert / Route de Pra Loup (parcours fléché)

Coordonnées GPS : 44.389700 x 6.633715, soit 44°23'22.9"N et 6°38'01.4"E

(Itinéraire page suivante)

Ouverture du greffe	Échauffement	Début des tirs	Phases finales (TAE International)	Podiums
8h30	9h30	10h	13h30	TAE National : 13h30 TAE International : 17h30

Distance de tir	TAE distances nationales	TAE distances internationales
U11 classique		20m / blason 80cm
U13 classique	20m / blason 80cm	30m / blason 80cm
U15 classique	30m / blason 80cm	40m / blason 80cm
U18 classique	50m / blason 122cm	60m / blason 122cm
U18 & U21 poulie	50m / blason 122cm	50m / blason 80cm 6 zones
Scratch (U15-U18) Bare Bow	30m / blason de 80cm	
U21	50m / blason 122cm	70m / blason 122cm

Inscriptions : **Inscription en ligne obligatoire ici**

Tarifs : **10 € (règlement à l'inscription auprès du Comité Régional)**

Restauration : **Buvette sur place durant toute la compétition (sandwichs, boissons, sucré)**

Nos amis les animaux ne sont pas admis sur le terrain

Hébergements : https://www.ubaye.com/ou-dormir-ete.html

Première Compagnie d'Arc Barcelonnette Ubaye –04 400 BARCELONNETTE – Tél : 06.79.06.41.33 – mail : tir.arc.ubaye@hotmail.fr
N° affiliation FFTA: 13 04 008 – N° J.S.: 2011-338 S/04/2011-298 – N° SIREN: 520 731 274

Comité Régional Région Sud
Provence Alpes Côte d'Azur
Tir à l'Arc

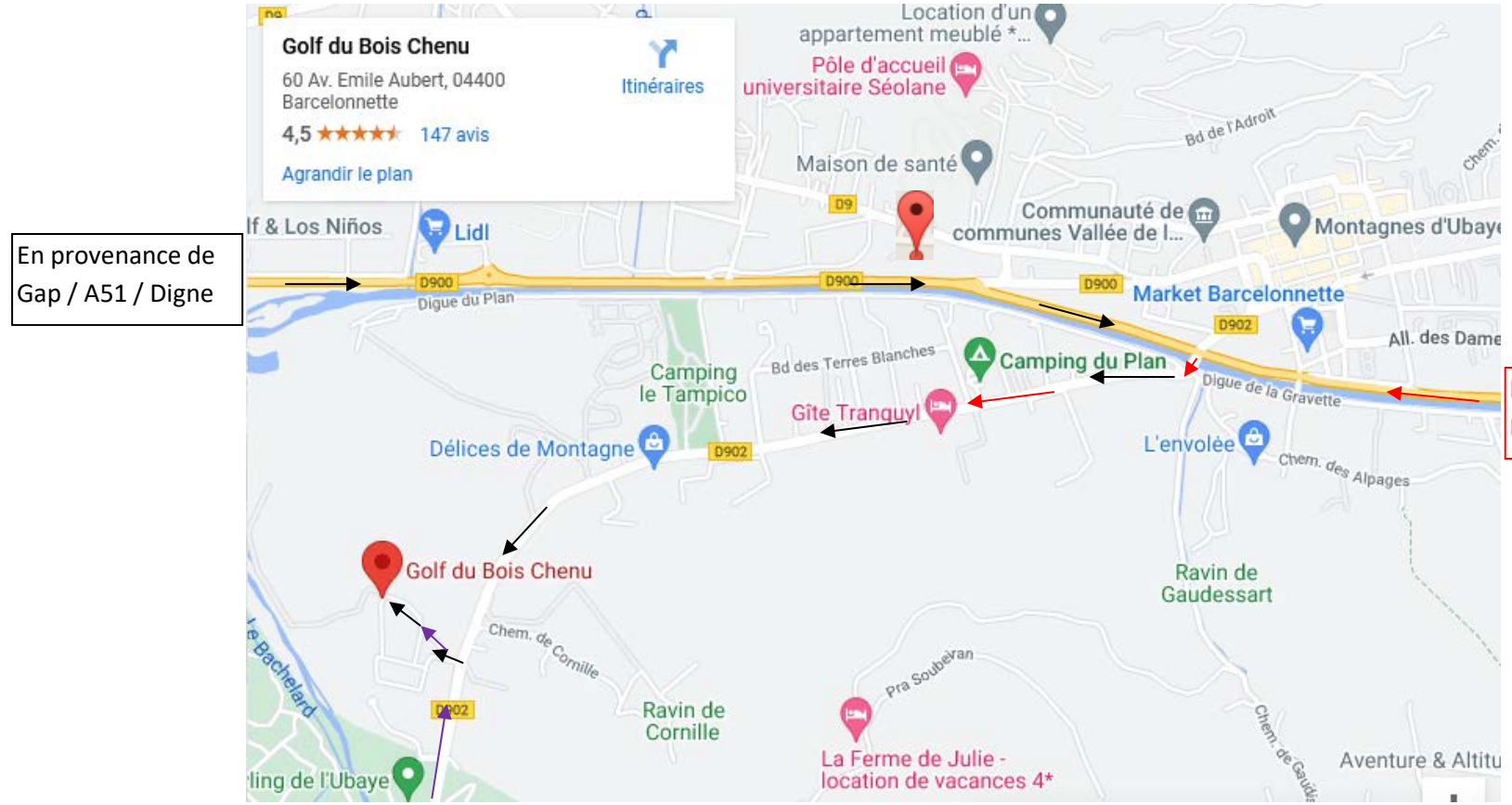

En provenance de Gap / A51 / Digne

En provenance de Briançon / Nice

Par Col de la Cayolle / Col d'Allos

Depuis l'Est ou l'Ouest, traverser l'Ubaye par le pont de Pra Loup, passer le camping (à droite) et le magasin de produits locaux (à gauche) puis tourner à droite vers le golf juste avant le Théâtre.

Depuis le Sud (les cols), tourner à gauche vers le Golf après le Théâtre et avant d'arriver à Barcelonnette. ATTENTION LE COL DE LA CAYOLLE EST INTERDIT AUX CAMPING-CARS

Première Compagnie d'Arc Barcelonnette Ubaye –04 400 BARCELONNETTE – Tél : 06.79.06.41.33 – mail : tir.arc.ubaye@hotmail.fr
N° affiliation FFTA: 13 04 008 – N° J.S.: 2011-338 S/04/2011-298 – N° SIREN: 520 731 274

Règlement
CHAMPIONNAT RÉGIONAL
T.A.E 2023

1. PARTICIPATION

Cette compétition est réservée en priorité aux archers licenciés au sein des clubs de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur.

La participation d'archers extérieurs au Comité sera autorisée seulement au tir de qualification et s'il reste de la place sur le pas de tir.

2. DATES

Championnat Comité Régional SUD Provence Alpes Côte d'Azur

- **Samedi 24/06/2023 : Jeunes**
- **Ouverture du greffe 8H30 début des tir 9H30**

- **Dimanche 25/06/2023 : Adultes**
- **Ouverture du greffe 8H30 début des tir 9H30**

3. MODE DE SÉLECTION

La participation à ce Championnat Régional SUD Provence Alpes Côte d'Azur est assujettie à certains critères qui seront pris en compte dans l'ordre suivant :

Seront prioritaires :
1. Les archers ayant réalisé 3 scores au classement national
2. Repêchage des archers ayant réalisé 2 scores au classement national
3. Repêchage des archers ayant réalisé 1 score au classement national
4. Repêchage des archers ayant réalisé 0 score au classement national

Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil du terrain de compétition, des critères de quotas pourront être appliqués, au prorata du nombre d'archers classés dans les différentes catégories sur la saison.
Ceux-ci seront communiqués par la Commission cible au plus tard 15 jours avant la compétition par diffusion sur le site du comité régional. Les présidents de clubs en seront informés.

La liste définitive des sélectionnés sera diffusée le **Mardi 20 Juin 2023** sur le site du Comité.

4. INSCRIPTIONS

Le Comité Régional adopte une procédure similaire à celle des inscriptions au Championnat de France.
Les préinscriptions se feront obligatoirement en ligne ici : **Inscriptions**

Tout archer désireux de participer au Championnat du Comité Régional T.A.E. devra se préinscrire auprès du Comité Régional avant le **lundi 19 Juin à 12h00.**

L'archer souhaitant participer au Championnat devra, **à l'inscription**, choisir la discipline (TAE I ou TAE N) et l'arme avec laquelle il veut concourir.

Pour pouvoir participer à cette compétition, il faudra donc satisfaire aux conditions du paragraphe 3, satisfaire aux critères de sélections et être préinscrit.

Si un archer est dans les quotas de qualifiés, mais n'est pas préinscrit, il sera considéré comme se désistant et laissera sa place aux archers classés dans les rangs inférieurs et hors des éventuels quotas.

Si un archer inscrit, ne se présente pas lors de la compétition sans avoir de motif sérieux, le club organisateur pourra conserver le règlement de celui-ci.
Aucun repêchage ne pourra avoir lieu le jour du championnat.

La liste des préinscrits sera mise à jour régulièrement et visible sur le site du Comité.
Liste des préinscrits

5. LES CATEGORIES :

Les catégories représentées sont les catégories d'âge, de sexe et d'arc reconnues par la FFTA
Cf règlement disponible sur le site de la FFTA :

https://www.ffta.fr/vie-sportive/larbitrage/reglements-sportifs-et-arbitrage.

Les catégories sont ouvertes à partir d'un archer préinscrit.
Aucun surclassement ponctuel ne sera accepté.

6. LE DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

Les tirs de qualification se dérouleront le matin et de préférence sur le rythme ABC, le Comité Régional se réservant le droit de passer celui-ci en AB/CD si nécessaire.
La remise des prix se fera à l'issue des tirs de qualification pour le TAE National.

Après une pause repas, les après-midis seront réservés pour les tirs de duels pour le TAE International.
Tous les archers ayant participé aux qualifications seront retenus pour les duels de l'après-midi.

Si un archer est seul dans sa catégorie, des duels « amicaux » pourront être organisés entre archers dans la même situation afin de leur offrir l'expérience des duels.
La remise des prix se fera à l'issue des duels pour le TAE International.

7. RECOMPENSES

Seront récompensés par le Comité Régional les trois premiers de chaque catégorie.

Pour recevoir sa récompense, l'archer médaillé devra **obligatoirement être présent** lors de la remise des prix.

Les compétiteurs invités à monter sur le podium se doivent d'avoir un comportement et une tenue vestimentaire correcte conforme au règlement FFTA.
(Cf Article C12.1.1 des règlements généraux)

8. DÉROGATION

Toute demande de dérogation à ce règlement devra être transmise à la Commission cible et être validée par celle-ci.

La Commission Sportive Cible

CONCOURS TAE

CHAMPIONNAT RÉGIONAL ADULTES

Dimanche 25 juin 2023

Practice du Golf du Bois Chenu, avenue Émile Aubert / Route de Pra Loup (parcours fléché)

Coordonnées GPS : 44.389700 x 6.633715, soit 44°23'22.9"N et 6°38'01.4"E

(Itinéraire page suivante)

Ouverture du greffe	Échauffement	Début des tirs	Phases finales (TAE International)	Podiums
8h30	9h30	10h	13h30	TAE National : 13h30 TAE International : 17h30

Distance de tir	TAE distances nationales	TAE distances internationales
S1 & S2 classique	50m / blason 122cm	70m / blason 122cm
S3 classique	50m / blason 122cm	60m / blason 122cm
S1, S2 & S3 poulie	50m / blason 122cm	50m / blason 80cm 6 zones
Scratch (U21-S3) Bare Bow	50m / blason de 122cm	

Inscriptions : **Inscription en ligne obligatoire ici**

Tarifs : **12 € (règlement à l'inscription auprès du Comité Régional)**

Restauration : **Buvette sur place durant toute la compétition (sandwichs, boissons, sucré)**

Nos amis les animaux ne sont pas admis sur le terrain

Hébergements : https://www.ubaye.com/ou-dormir-ete.html

Première Compagnie d'Arc Barcelonnette Ubaye –04 400 BARCELONNETTE – Tél : 06.79.06.41.33 – mail : tir.arc.ubaye@hotmail.fr
N° affiliation FFTA: 13 04 008 – N° J.S.: 2011-338 S/04/2011-298 – N° SIREN: 520 731 274

Comité Régional Région Sud
Provence Alpes Côte d'Azur
Tir à l'Arc

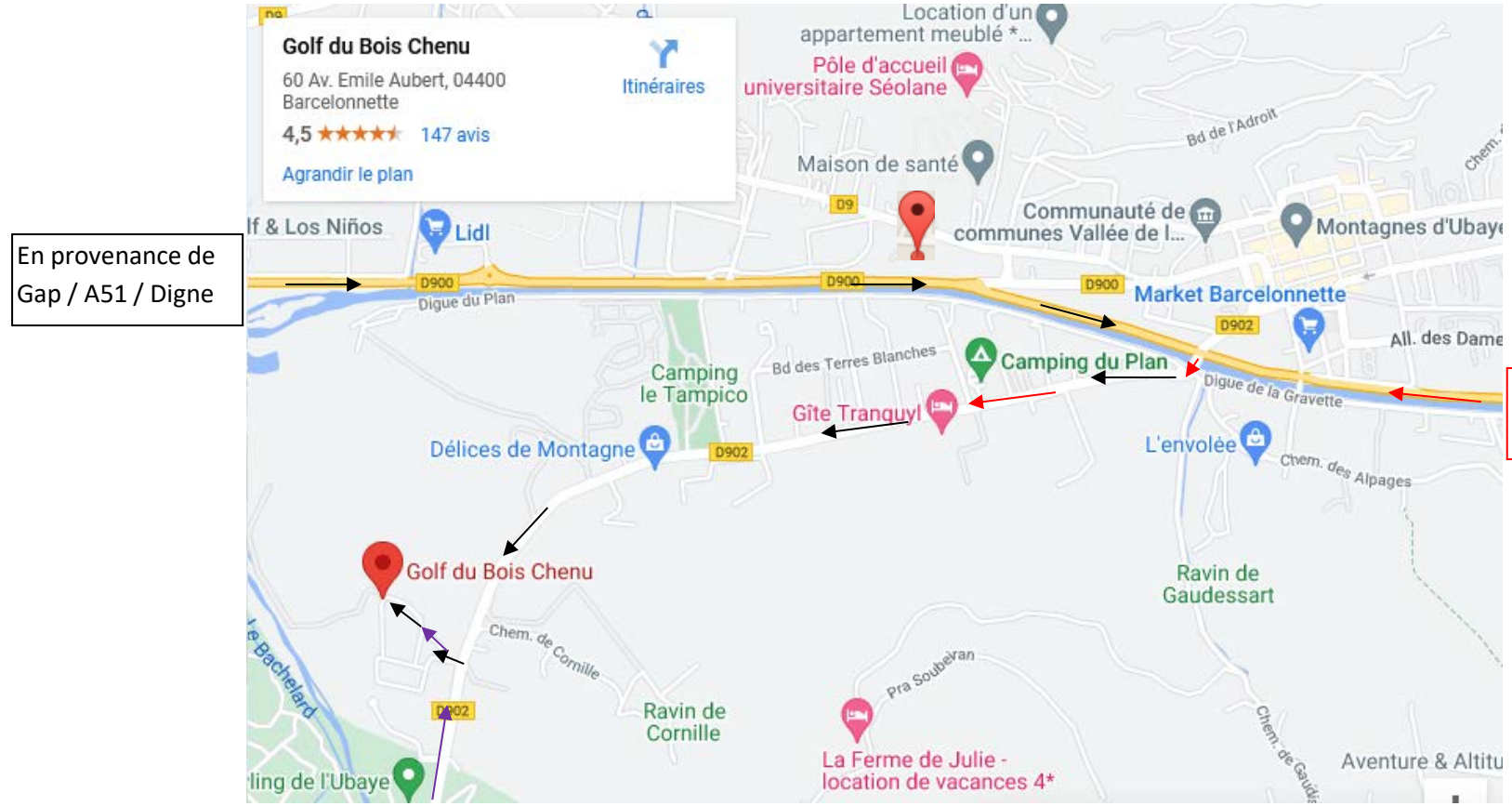

En provenance de Gap / A51 / Digne

En provenance de Briançon / Nice

Par Col de la Cayolle / Col d'Allos

Depuis l'Est ou l'Ouest, traverser l'Ubaye par le pont de Pra Loup, passer le camping (à droite) et le magasin de produits locaux (à gauche) puis tourner à droite vers le golf juste avant le Théâtre.

Depuis le Sud (les cols), tourner à gauche vers le Golf après le Théâtre et avant d'arriver à Barcelonnette. ATTENTION LE COL DE LA CAYOLLE EST INTERDIT AUX CAMPING-CARS

Première Compagnie d'Arc Barcelonnette Ubaye –04 400 BARCELONNETTE – Tél : 06.79.06.41.33 – mail : tir.arc.ubaye@hotmail.fr
N° affiliation FFTA: 13 04 008 – N° J.S.: 2011-338 S/04/2011-298 – N° SIREN: 520 731 274

Règlement
CHAMPIONNAT RÉGIONAL
T.A.E 2023

1. PARTICIPATION

Cette compétition est réservée en priorité aux archers licenciés au sein des clubs de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur.

La participation d'archers extérieurs au Comité sera autorisée seulement au tir de qualification et s'il reste de la place sur le pas de tir.

2. DATES

Championnat Comité Régional SUD Provence Alpes Côte d'Azur

- **Samedi 24/06/2023 : Jeunes**
- **Ouverture du greffe 8H30 début des tir 9H30**

- **Dimanche 25/06/2023 : Adultes**
- **Ouverture du greffe 8H30 début des tir 9H30**

3. MODE DE SÉLECTION

La participation à ce Championnat Régional SUD Provence Alpes Côte d'Azur est assujettie à certains critères qui seront pris en compte dans l'ordre suivant :

Seront prioritaires :
1. Les archers ayant réalisé 3 scores au classement national
2. Repêchage des archers ayant réalisé 2 scores au classement national
3. Repêchage des archers ayant réalisé 1 score au classement national
4. Repêchage des archers ayant réalisé 0 score au classement national

Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil du terrain de compétition, des critères de quotas pourront être appliqués, au prorata du nombre d'archers classés dans les différentes catégories sur la saison.
Ceux-ci seront communiqués par la Commission cible au plus tard 15 jours avant la compétition par diffusion sur le site du comité régional. Les présidents de clubs en seront informés.

La liste définitive des sélectionnés sera diffusée le **Mardi 20 Juin 2023** sur le site du Comité.

4. INSCRIPTIONS

Le Comité Régional adopte une procédure similaire à celle des inscriptions au Championnat de France.
Les préinscriptions se feront obligatoirement en ligne ici : **Inscriptions**

Tout archer désireux de participer au Championnat du Comité Régional T.A.E. devra se préinscrire auprès du Comité Régional avant le **lundi 19 Juin à 12h00.**

L'archer souhaitant participer au Championnat devra, **à l'inscription**, choisir la discipline (TAE I ou TAE N) et l'arme avec laquelle il veut concourir.

Pour pouvoir participer à cette compétition, il faudra donc satisfaire aux conditions du paragraphe 3, satisfaire aux critères de sélections et être préinscrit.

Si un archer est dans les quotas de qualifiés, mais n'est pas préinscrit, il sera considéré comme se désistant et laissera sa place aux archers classés dans les rangs inférieurs et hors des éventuels quotas.

Si un archer inscrit, ne se présente pas lors de la compétition sans avoir de motif sérieux, le club organisateur pourra conserver le règlement de celui-ci.
Aucun repêchage ne pourra avoir lieu le jour du championnat.

La liste des préinscrits sera mise à jour régulièrement et visible sur le site du Comité.
Liste des préinscrits

5. LES CATEGORIES :

Les catégories représentées sont les catégories d'âge, de sexe et d'arc reconnues par la FFTA
Cf règlement disponible sur le site de la FFTA :

https://www.ffta.fr/vie-sportive/larbitrage/reglements-sportifs-et-arbitrage.

Les catégories sont ouvertes à partir d'un archer préinscrit.
Aucun surclassement ponctuel ne sera accepté.

6. LE DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

Les tirs de qualification se dérouleront le matin et de préférence sur le rythme ABC, le Comité Régional se réservant le droit de passer celui-ci en AB/CD si nécessaire.
La remise des prix se fera à l'issue des tirs de qualification pour le TAE National.

Après une pause repas, les après-midis seront réservés pour les tirs de duels pour le TAE International.
Tous les archers ayant participé aux qualifications seront retenus pour les duels de l'après-midi.

Si un archer est seul dans sa catégorie, des duels « amicaux » pourront être organisés entre archers dans la même situation afin de leur offrir l'expérience des duels.
La remise des prix se fera à l'issue des duels pour le TAE International.

7. RECOMPENSES

Seront récompensés par le Comité Régional les trois premiers de chaque catégorie.

Pour recevoir sa récompense, l'archer médaillé devra **obligatoirement être présent** lors de la remise des prix.

Les compétiteurs invités à monter sur le podium se doivent d'avoir un comportement et une tenue vestimentaire correcte conforme au règlement FFTA.
(Cf Article C12.1.1 des règlements généraux)

8. DÉROGATION

Toute demande de dérogation à ce règlement devra être transmise à la Commission cible et être validée par celle-ci.

La Commission Sportive Cible